

Question présentée par le député :

M. Pierre Conne

Date de dépôt : 31 octobre 2019

Question écrite urgente

SPAd : l'Etat doit réformer en toute urgence

Le conseiller d'Etat chargé du DCS, M. Apothéloz, a multiplié les annonces médiatiques pour expliquer à la population qu'il comptait sur la société civile et les communes pour soulager le service de la protection de l'adulte (SPAd), aujourd'hui surchargé et en crise. Pour ce faire, il propose d'ouvrir la curatelle à des curateurs bénévoles. Selon lui, « moyennant une formation de quelques jours et une petite rémunération de l'Etat, c'est à la portée de tous ». Or, il faut rappeler que ce service gère la représentation légale de personnes âgées, malades ou surendettées. Les curateurs actuels sont débordés et certains n'arrivent plus à faire face. Sans compter l'absentéisme record d'un personnel épuisé, qui réclame une réforme du service depuis de nombreuses années.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Le Conseil d'Etat peut-il expliquer comment il entend mettre en place sa proposition de curateurs bénévoles ?*
- 2. Le DCS a communiqué sur les états généraux de la protection de l'adulte, le 28 octobre. Peut-il dire si les curateurs ont été invités à participer à ces états généraux censés être ouverts à tous les acteurs du monde juridique, social, associatif ? Sinon, pour quelles raisons ont-ils été oubliés ?*
- 3. Le Conseil d'Etat peut-il présenter un échéancier des mesures qu'il entend mettre en place pour améliorer la situation du SPAd et la protection des personnes les plus vulnérables de notre collectivité ?*

4. Le Conseil d'Etat peut-il expliquer comment s'est déroulée la nomination du directeur du SPAd ? S'agit-il d'un intérim ? Si oui, quelle est la procédure choisie pour nommer la nouvelle direction du SPAd ?

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite urgente.